Présidente

173

Secrétaire

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE MERCREDI 7 OCTOBRE À 19H00**

**Personne(s) présente(s) :**

M. Simon Hatem, conseiller municipal
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, secrétaire
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre
Mme Isabelle Duchaine, membre

M. Joé Thériault, conseiller technique

**Personne(s) absente(s) :**

Mme Marie-Catherine Émond, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

**1. Ouverture de la réunion**

1.1 Ouverture de la réunion

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. Adoption du procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal

**4. Sujets**

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint avec un agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée (moins de 200 m²) - 14, chemin des Pionniers

4.3 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 48, montée du Saint-Castin

4.4 PIIA - installation de deux (2) enseignes permanentes dans un centre commercial intégré - 1020, boulevard du Lac

4.5 Dérogation mineure - 2026-20009 - 1, chemin du Sommet

**5. Date de la prochaine réunion régulière**

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

**6. Varia**

Présidente

174

Secrétaire

6.1 Aucun

## 7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

### 1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h02.

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec la modification suivante: au point 4.2, le projet d'aménagement d'un logement d'appoint concerne aussi l'agrandissement d'une résidence ayant une superficie au sol supérieure à 200 m².

### 3.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 16 septembre 2026 a été accepté tel que rédigé.

### 4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

Les membres du comité ont été informés des discussions ayant été réalisées sur un dossier en processus d'analyse.

### 4.2 PIIA - Aménagement d'un logement d'appoint avec un agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 14, chemin des Pionniers

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de permis 2026-00515, numéro de lot 1 821 503, concernant l'aménagement d'un logement d'appoint et l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m².

### 4.3 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 48, montée du Saint-Castin

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2026-00607, numéro de lot 6 523 564, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m².

### 4.4 PIIA - installation de deux (2) enseignes permanentes dans un centre commercial intégré - 1020, boulevard du Lac

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2026-20011, numéro de lot 1 821 286, concernant la modification dans la conception d'une enseigne en ce qui a trait au couleur du logo et de l'écriture.

Présidente

175

Secrétaire

20 :46 – Mme Duchaine quitte la salle

**4.5** **Dérogation mineure - 2026-20009 - 1, chemin du Sommet**

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de dérogation mineure 2026-20009, lot 1 497 374 afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée existante ayant une distance de 7,0 m de la ligne avant au lieu d'une marge de recul minimum de 7,62 m, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan qui a été préparé par Mme Geneviève Traversy a.g, en date du 28 juin 2023, portant le numéro 6895 de ses minutes.

**5.1** **Date de la prochaine réunion du CCU**

La prochaine rencontre du CCU sera le 4 ou 11 novembre 2026.

**7.1** **Clôture de la réunion**
La présidente lève l'assemblée à 21h53.

_____
Mme Marie Ignaczak, présidente

_____
M. Vincent Perron, secrétaire